

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION n°7 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE COUFFOULEUX

Par arrêté n°08\_2023A en date du 26 janvier 2023, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Couffouleux pour une durée de 33 jours consécutifs, du lundi 27 février 2023 à 8h30 au vendredi 31 mars 2023 à 17h30.

Ledit projet de modification du PLU de COUFFOULEUX vise essentiellement à :

- L'ouverture à l'urbanisation de la zone AU0 de la Gare de marchandise, d'une surface de 3600m<sup>2</sup>,
- La fermeture à l'urbanisation de la zone 1AU du Moulin à Vent, d'une surface de 12091m<sup>2</sup>,
- Faciliter l'instruction des demandes d'urbanisme et clarifier certains points du règlement écrit du PLU en procédant à des ajustements réglementaires.

Au terme de l'enquête publique, la modification n°7 du PLU de la commune de Couffouleux sera approuvée par délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, en décidant éventuellement d'y apporter les modifications qu'il estime nécessaires ou opportunes pour tenir compte des avis émis, des observations, demandes ou propositions formulées lors de l'enquête et du rapport et de l'avis motivé du Commissaire enquêteur.

Monsieur Jérémie LEMOINE, ingénieur territorial, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. Le Président du Tribunal Administratif, par décision n° E22000070/31, en date du 24/05/2022.

Le dossier du projet de modification n°7 du PLU de la commune de Couffouleux et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Monsieur le commissaire enquêteur destiné à recueillir les observations du public, seront déposés et mis à la disposition du public, pendant 33 jours consécutifs, du lundi 27 février 2023 à 8h30 au vendredi 31 mars 2023 à 17h30 en Mairie de Couffouleux, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 10h00 à 12h00) et au siège de la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique, portant les présentes indications à la connaissance du public, sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans au moins deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département.

Cet avis sera affiché notamment à la Mairie Couffouleux dans l'ensemble des panneaux d'affichage dont dispose la commune de Couffouleux dans chacun des lieux d'enquête publique et publié par tout autre procédé en usage dans la commune. Cet avis sera notamment affiché sur les sites concernés par la présente modification du PLU ou à proximité immédiate de ceux-ci, visible depuis la voie publique. Le dossier d'enquête et l'avis d'enquête seront également publiés sur les sites internet de la commune de Couffouleux : [www.couffouleux.fr](http://www.couffouleux.fr) et de la communauté d'agglomération : [www.gaillac-graulhet.fr](http://www.gaillac-graulhet.fr). Les pièces du dossier d'enquête publique pourront aussi être consultées sur le poste informatique de la mairie pendant les jours et heures habituels d'ouverture.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Maire, Mairie de Couffouleux – 53, avenue Jean Bérenquier – 81800 COUFFOULEUX.

Des observations écrites pourront être adressées à Monsieur le commissaire enquêteur en Mairie de Couffouleux – 53, avenue Jean Bérenquier – 81800 COUFFOULEUX, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à [urbanisme@couffouleux.fr](mailto:urbanisme@couffouleux.fr).

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie de COUFFOULEUX :

- le mercredi 1er mars 2023 de 9h00 à 12h00,
- le samedi 18 mars 2023 de 10h00 à 12h00,
- le vendredi 31 mars 2023 de 14h00 à 17h00.

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par Monsieur le commissaire enquêteur

Le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de Couffouleux et sur le site internet de la commune de Couffouleux : [www.couffouleux.fr](http://www.couffouleux.fr) et de la communauté d'agglomération : [www.gaillac-graulhet.fr](http://www.gaillac-graulhet.fr).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces à Monsieur le Maire, Mairie de Couffouleux – 53, avenue Jean Bérenquier – 81800 COUFFOULEUX.

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet Le Nay 81600 TECOU, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative à la modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Couffouleux, notamment pour conduire la présente enquête publique.

Toute information sur le dossier d'enquête peut être demandée auprès de la Mairie de COUFFOULEUX – 53, avenue Jean Bérenquier – 81800 COUFFOULEUX, Tel: 05 63 33 73 10.